

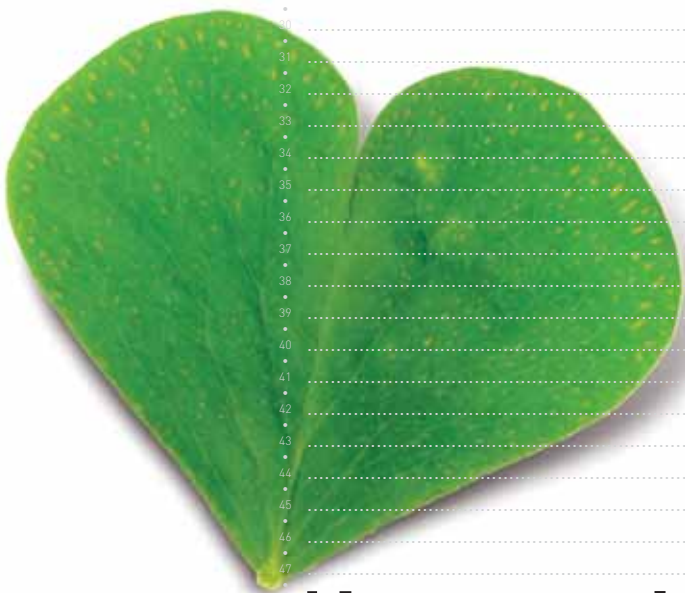
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63

AGENDA 21 GRAND LYON

Arrêt sur image - Juin 2006

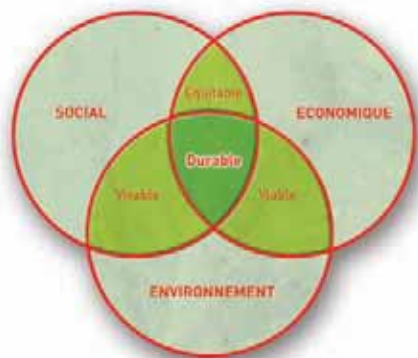
Le Grand Lyon a adopté le 17 mai 2005 son Agenda 21. Démarche de progrès, ce document engage la collectivité sur 86 actions, des projets de territoire et des projets urbains.
Le Comité de suivi Agenda 21 souhaite présenter l'avancée de la démarche à travers certains thèmes spécifiques. Dans quelques mois, un premier bilan complet sera réalisé.



aimons l'avenir

Un développement économique responsable et solidaire

Le développement durable consiste à imaginer et à mettre en œuvre de nouvelles formes de développement qui replacent l'Homme au centre des préoccupations économiques. Et qui dit « l'Homme » dit aussi son environnement...



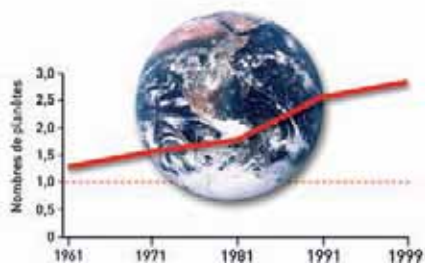
Le développement est « durable » s'il est conçu de manière à assurer la pérennité du bénéfice pour les générations futures

Solidarité - Précaution - Participation
Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (1998)

Etre solidaire des générations futures

Agir aujourd'hui en pensant pour demain.

Nos modes de production et de consommation doivent désormais intégrer le principe de durabilité. Nous devons épargner les ressources mondiales indispensables demain à nos enfants.



Nombre de planètes nécessaire si tout le monde vivait comme un français (Source : WWF)

Etre solidaire de tous les Hommes

Parvenir à une meilleure répartition des richesses.

Les inégalités sociales entre pays du Nord et pays du Sud, entre régions ou quartiers, personnes fragiles et démunies, sont au cœur des préoccupations du développement durable.

Etre solidaire de toutes les formes de vie

Préserver notre planète.

Nos sociétés doivent mieux gérer les ressources naturelles et garantir la préservation de toutes les espèces : animales et végétales. Nous n'avons qu'une planète et la pression exercée par l'Homme sur la biodiversité est bien trop forte.

Favoriser le dialogue

C'est ensemble que l'on doit mettre en œuvre le développement durable. Le débat public, la concertation avec les habitants doivent permettre de co-produire l'action publique en faveur d'un développement plus soutenable.

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

Gro Harlem Brundtland

Rio : la conférence décisive

En 1992, la Conférence de Rio consacre le développement durable et l'inscrit concrètement dans les politiques internationales.

Les principes de participation, de précaution, de pollueur-payeur aujourd'hui bien connus des législateurs et du grand public sont nés à Rio.

178 pays s'engagent

Naissance de l'Agenda 21 à Rio.

Adopté par les participants au Sommet de Rio, l'Agenda 21 énonce 2 500 recommandations à mettre en œuvre pour un développement plus durable. Les pays signataires se sont engagés à ce que leurs collectivités s'emparent de la démarche via un Agenda 21 local.

80 villes d'Europe se mobilisent

La signature en 1994 de la charte d'Aalborg pour le développement durable marque de manière forte la participation active des collectivités européennes.

L'Agenda 21 local est un document stratégique qui présente le projet de développement durable d'une ville ou d'un territoire et décrit sur le court, le moyen et le long terme les actions concrètes que la collectivité souhaite mettre en œuvre.

A chaque collectivité locale son Agenda 21

C'est l'implication des collectivités qui permettra d'atteindre véritablement les objectifs fixés à Rio. Pour cela, chaque collectivité peut imaginer son propre Agenda 21 et se fixer une stratégie et un programme d'actions pour le 21^e siècle.

12 ans de recherche et d'évolutions sur le Grand Lyon...

Depuis 1992, le Grand Lyon fait évoluer ses politiques vers une prise en compte croissante de l'environnement, un développement économique durable, créateur de richesses et d'emplois, l'amélioration du cadre de vie, l'ouverture du débat public, etc.

...concrétisées par l'Agenda 21

En votant son Agenda 21 le 17 mai 2005, le Grand Lyon a été parmi les premières communautés urbaines à rendre lisible une **démarche transversale de développement durable**.

Celle-ci s'appuie particulièrement sur les compétences propres de la collectivité et sur le Plan de mandat (2001-2007).

Trois ans d'un travail partenarial

A travers un **Comité de suivi politique** fortement engagé dans la démarche et l'accompagnement quotidien de la Direction générale des services, de la mission Agenda 21 ainsi que l'implication des services via le groupe des Correspondants (30 agents volontaires qui représentent l'ensemble des missions), l'Agenda 21 a été élaboré en moins de trois ans.

Une approche participative

Le Conseil de Développement, qui associe les citoyens à la réflexion sur l'avenir de l'agglomération, les 55 communes du Grand Lyon et l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire, ont été associés à l'élaboration de l'Agenda 21.

Un Agenda 21 innovant

L'Agenda 21 du Grand Lyon est innovant car il prend en compte l'exemplarité des territoires et des projets urbains, il propose un premier Plan d'actions qui évoluera au fil du temps en fonction de nouvelles propositions, et fait émerger la problématique d'évaluation des politiques publiques.

Les spécificités de la démarche Grand Lyon

Le Grand Lyon développe 3 approches complémentaires pour initier et mettre en pratique le développement durable sur son territoire :

• Il entend mobiliser l'ensemble de la population autour d'un thème fédérateur.

Premier thème 2005-2007, l'**AIR**, et plus particulièrement : AIR / MOBILITE / SANTE.

• Il expérimente de nouvelles démarches sur des sites pilotes :

- L'Anneau Bleu : la préservation de la ressource en eau et la création d'un espace de nature au sein de l'agglomération.
- Le Val de Saône : le développement appliqué au fleuve dans ses aspects

environnementaux, sociaux et économiques.

- La Vallée de la Chimie : des problématiques diverses autour d'un territoire industriel : risques, écologie du milieu fluvial, lieu vitrine..., pour un lieu de passage majeur.
- Il applique le développement durable à des projets urbains et accompagne sa prise en compte auprès des communes : Lyon Confluence, la Cité internationale, le Carré de Soie, les Berges du Rhône, la Porte des Alpes ou encore 4 Grands Projets de Ville sur la Duchère, Vénissieux, Rillieux-la-Pape et Vaulx-en-Velin...



86 actions pour le développement durable

Le Plan d'actions du Grand Lyon se construit autour de 5 grandes orientations, déclinées en 86 actions :

1. Favoriser la cohésion sociale et le développement économique.
2. Lutter contre l'effet de serre.
3. Améliorer le cadre de vie des habitants.
4. Animer la prise en compte du développement durable avec les communes comme partenaires.
5. Mobiliser pour un développement plus durable.

Consultez le détail de ces actions dans le document « Plan d'actions 2005-2007 » en ligne sur www.grandlyon.com

L'Agenda 21

questions... réponses

Se prêter au jeu des questions-réponses permet de rapidement faire un point sur des notions parfois galvaudées, voire peu maîtrisées. En quelques questions types, voici l'occasion d'une rapide révision de ce que sont (ou ne sont pas) les Agendas 21, de l'engagement du Grand Lyon, et de la voie ouverte aux communes pour s'impliquer.

L'Agenda 21... en général ?

"Dans les termes « Agenda 21 », à quoi correspondent « Agenda » et « 21 » ?"

Le terme *agenda* évoque le principe de planification des actions à entreprendre pour un développement plus durable.

Le chiffre 21 correspond à l'échéance que se sont donnés les Etats lors de la Conférence de Rio : Agir pour le 21^e siècle.

"Un Agenda 21 est-il un programme en faveur de l'environnement ?"

Non, pas seulement. Certes, il s'agit de prendre en compte la protection de nos ressources et des êtres vivants, mais aussi plus largement les conditions de développement afin qu'elles servent l'Homme dans un souci d'équité entre les peuples.

Cela va donc plus loin qu'un simple programme : il nous faut revoir nos modes de production et de consommation et concevoir de nouvelles formes de développement.

"Est-ce que l'Agenda 21 est un label ?"

Non. Simplement un engagement, une démarche, qui ne répondent à aucune norme, seulement à une volonté et à un travail partenarial !



"Qui peut élaborer un Agenda 21 ?"

Tout le monde ! L'Agenda 21 désigne une démarche : elle peut être collective (une mairie, une entreprise, une école) ou plus personnelle (démarche individuelle, familiale...).

"Est-ce que tous les Agendas 21 sont élaborés de la même façon ?"

Tous les Agendas 21 retranscrivent la volonté politique d'aller vers un développement durable, en fonction des caractéristiques de la collectivité concernée, de son champ d'action.

Certains vont plus loin et affichent un Plan d'actions qui établit clairement comment la collectivité souhaite y parvenir, à quelles échéances, avec qui, etc.

Plus particulièrement pour le Grand Lyon ?

"Qui a élaboré l'Agenda 21 du Grand Lyon ?"

Les élus, l'ensemble des services et la population, via le Conseil de Développement, ont été associés à l'élaboration de l'Agenda 21. Le Comité de suivi politique et la mission Agenda 21 ont plus particulièrement travaillé sur son animation.

"Qui est concerné par la mise en œuvre de l'Agenda 21 ?"

Tout le monde : élus, techniciens mais aussi les habitants, invités à participer par des actions plus écocitoyennes.

D'ailleurs, la réussite de la démarche passe par l'engagement de tous.

"Quand connaîtra-t-on les résultats de l'Agenda 21 du Grand Lyon ?"

Il n'existe pas une seule échéance ou une seule date butoir à laquelle examiner les résultats.

Des Plans d'actions pluriannuels et des actions à échéances fixées, font l'objet d'un suivi et d'une évaluation afin de s'assurer que les objectifs poursuivis sont bien atteints.

Ainsi, le premier Plan d'actions de l'Agenda 21 du Grand Lyon, lancé en 2005, sera évalué en 2007. Puis la démarche sera reconduite pour une nouvelle période, via un nouveau Plan d'actions, et de nouveaux objectifs à atteindre.

Et dans ma commune ?!

"Est-ce que ma commune peut faire son propre Agenda 21 ?"

Chaque commune, si elle le souhaite, peut engager sa propre réflexion et rédiger son Agenda 21.

Elle peut s'inspirer de l'Agenda 21 du Grand Lyon, faire appel à une agence spécialisée pour organiser et animer la démarche, ou engager seule le travail, en impliquant les élus, en s'appuyant sur ses commissions thématiques, en organisant le débat auprès de ses administrés...

"Est-ce que cela coûte cher à une commune ?"

Non. Un Agenda 21 induit de nouvelles pratiques, de nouvelles méthodes, une concertation accrue, donc plus de réunions et de temps à y consacrer.

Un Agenda 21 rédigé par les élus, les services techniques et en lien avec les habitants engage peu de moyens en dehors d'un temps fort de coordination et d'animation.

Arrêt sur image

Un bilan, tous les deux ans

L'Agenda 21 du Grand Lyon fait l'objet d'un suivi grâce à un système d'évaluation, élaboré avec l'Observatoire du développement durable, permettant un bilan tous les deux ans.

L'Agenda 21, un an après...

Au sein des services

- Le projet est bien approprié. La notion de développement durable se diffuse dans l'ensemble des Directions.

- L'Agenda 21 est bien perçu comme un **outil de mise en œuvre du développement durable** et permettant d'**identifier des marges de progression**.

- Un Plan de formation est engagé avec le CNFPT.

L'avancée des actions

- Le Plan d'actions a été présenté en juillet 2005 aux cadres de la collectivité.

- **Plus de 80% des actions sont engagés avec des échéances à court ou moyen terme**, comme le Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE), la Charte achats du Grand Lyon, les actions de coopération décentralisée (avec les pays du Maghreb, le Liban, des villes d'Asie, etc), l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (2005) et du Plan Local de l'Habitat (2006), des actions innovantes en matière de mobilité (équipements scolaires, services aux salariés, Pédibus pour les enfants), le « Guide des services à horaires originaux ou décalés », le guide méthodologique de concertation sur projets.

Ces bons résultats s'expliquent par un réel portage politique et un suivi du Comité de pilotage Agenda 21 et des services techniques dédiés.

Certaines actions sont en cours d'élaboration (nouveau Conseil de Développement, Plan CLIMAT, Plan d'éducation au développement durable...), d'autres ont vu leurs objectifs précisés ou redéfinis.

Les projets de territoires

- Les projets Agendas 21 **Vallée de la Chimie** et **Val de Saône** sont en cours de lancement et des temps de concertation sont prévus dès septembre 2006.

- Une charte développement durable a été adoptée par l'ensemble des partenaires (2005) sur le projet d'aménagement **Anneau Bleu**.

Pour l'aménagement des berges du canal de Jonage, le choix du lauréat est engagé.

- Alors que **Rillieux-la-Pape** et **Feyzin** achèvent leur réflexion, **Lyon**, **Dardilly**, **Francheville**, **Craponne**, **Caluire**, **Bron**, **Collonges (...)** se lancent dans la démarche, suivis par des communes de plus en plus nombreuses ainsi que des arrondissements de la ville de Lyon.

- A ce titre, les territoires de l'agglomération, très innovants, développent des expertises dans l'éducation à l'environnement ou la Haute Qualité Environnementale. Villeurbanne, par exemple, vient de se doter d'une carte verte.

- Cette dynamique engage le Grand Lyon à mieux préciser son appui technique et financier aux communes.

Après des mois de travaux, l'imposant chantier de modernisation de la **station d'épuration de Pierre-Bénite** s'est achevé fin 2005.

Dans l'attente de son inauguration officielle en septembre 2006, cet équipement qui traite les eaux usées des 31 communes de l'Ouest de l'agglomération, est entré jusqu'en septembre dans une phase de régime progressif.

Exemplaire sur le plan environnemental (suppression des odeurs, traitement paysager du site), cet équipement nouvelle génération est appelé à devenir un outil pédagogique au service de l'environnement avec « le circuit de l'eau », spécialement conçu au sein de la station pour recevoir le public.



Les projets urbains

- Le projet **Berges du Rhône**, lancé en 2005, monte en puissance en 2006 pour une reconquête progressive des berges dès 2007.

- L'Amphithéâtre de la Cité Internationale sera lui inauguré en juin 2006.

- Pour **Carré de Soie** (Villeurbanne / Vaulx-en-Velin), 2006 marque le démarrage des travaux (voirie et Pôle de loisirs) et la mise en service du tramway LEA.

- 2006, c'est aussi **Lyon Confluence** avec la continuité de la ligne de tramway T1, le choix des premières équipes d'architectes, etc.

- Les **Grands Projets de Ville** se poursuivent. Par exemple à la Duchère (Lyon) réouverture en 2006 de 2 groupes scolaires et 1 200 logements neufs réalisés en 2007.

Quelques actions ayant bien progressé

Après un an, certaines actions montrent de réelles avancées, une mobilisation particulière, et une réflexion qui gagne du terrain...

Afin d'illustrer cette progression, 5 thèmes représentatifs de problématiques chères au Grand Lyon ont été retenus : HQE/énergie, mobilité, propreté, économie sociale et engagement des communes.

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui proviennent en majeure partie des transports et du bâtiment, le Grand Lyon entend développer la prise en compte de la qualité environnementale dans ses choix d'aménagement.

Mais mettre en œuvre des démarches Haute Qualité Environnementale, favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables, nécessite un travail de fond, depuis la connaissance des bilans énergétiques des bâtiments existants, jusqu'à la mise en œuvre de nouvelles procédures de consultation, en passant par l'expérimentation et la sensibilisation des acteurs de l'urbanisme.

Construire de l'habitat durable avec les bailleurs sociaux et privés sur la base d'un référentiel habitat durable (Action n°35) et généraliser le plus en amont possible les Analyses Environnementales en Urbanisme (Action n°34)

Les actions

La stratégie ici adoptée est de fournir un document de référence sur l'habitat durable, de le faire connaître aux acteurs locaux de l'urbanisme, et d'expérimenter diverses pratiques en Haute Qualité Environnementale dans les constructions de logements neufs pour ensuite les généraliser. L'enjeu est d'élaborer de nouveaux programmes de logements en concevant des bâtiments peu gourmands en énergie et utilisant les énergies renouvelables.

Des démarches expérimentales ont ainsi été conduites jusqu'en 2004, dans trois Zones d'Aménagement Concerté (Mions, Hauts de Feuilley à Saint-Priest et la Duchère dans le 9^e arrondissement), avec au total 372 logements relevant de la démarche haute qualité environnementale.

Un référentiel « habitat durable » a été finalisé mi 2004 et sa systématisation engagée en 2005.

Par ailleurs, il faut aussi penser aux aménagements durables et donc prendre en compte les critères du développement durable dès la conception des aménagements.

Une démarche, l'Analyse Environnementale en Urbanisme (AEU) accompagne cette réflexion.

Leur progression

En 2005 :

- Mise en place d'une méthode pour introduire les prescriptions Haute Qualité Environnementale (référentiel habitat durable) dans les opérations d'aménagement, aussi bien lors de la consultation des opérateurs, que lors de l'élaboration des permis de construire ou encore, lors de la réalisation des bâtiments.
- Rédaction de cahiers des charges de consultation types.
- Systématisation des AEU au niveau des études de faisabilité (en amont des projets), afin d'optimiser le recours aux énergies renouvelables, de favoriser une conception passive des bâtiments, de freiner l'usage de la voiture individuelle...
- Lancement de 6 AEU : Carré de Soie (Villeurbanne) ; Cailloux-sur-Fontaines / ZAC de la Fonderie ; Saint-Priest / ZAC Bel Air ; Saint-Priest centre ; Vaulx-en-Velin / ZAC de

l'Hôtel de ville ; Vaulx-en-Velin / Mas du Taureau.

- Evaluation des AEU avec l'ADEME, afin de proposer d'éventuelles améliorations à ce dispositif.

Depuis le début 2006 :

- Diffusion systématique du référentiel habitat durable dans le cadre des ventes de terrains de la Communauté urbaine.
- Poursuite des AEU sur les nouveaux projets d'aménagement comme l'extension de la Zone Industrielle de Chassieu, le secteur Mermoz Nord (Lyon 8^e).

Les suites envisagées

- Observer l'application du référentiel habitat durable, par les opérateurs publics ou privés concernés.
- Elaborer un référentiel tertiaire : transposer le référentiel « habitat » au domaine de l'activité économique
- Engager une réflexion portant sur l'efficacité énergétique dans l'habitat ancien ou en réhabilitation.

ZAC Lyon Confluence : promouvoir l'éco-construction à travers des aménagements de grande envergure.

Lyon Confluence est une opération de renouvellement urbain pour l'extension du centre ville sur 41,5 ha. Ce projet d'envergure européenne engage à construire la ville de demain en prenant mieux en compte le développement durable.

A travers le projet européen **Concerto-Renaissance**, le Grand Lyon et la ville de Lyon souhaitent accélérer l'éco-construction alliant haute efficacité énergétique des constructions et recours massif aux énergies renouvelables. Il s'agit aussi de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre /habitant émanant du secteur résidentiel et tertiaire.

La construction de l'îlot Nord de la darse (72 400 m²) est aujourd'hui engagée.

Ainsi, en lien avec les promoteurs immobiliers, des engagements précis viennent d'être pris. En matière énergétique, cela signifie une **réduction de 50% de consommation en énergie**, via la construction de bâtiments à faible demande en énergie, l'utilisation des énergies renouvelables...

Exemple : 80% de la consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire des parties privatives proviennent d'énergies renouvelables, avec l'installation de près de 900 m² de panneaux solaires et de 2500 m² de panneaux photovoltaïques.

Deuxième cause principale de l'émission de gaz à effet de serre, la question des transports fait l'objet d'une politique de mobilité durable volontariste. Le Grand Lyon entend réduire l'usage de la voiture et favoriser les modes de déplacements doux, tout en veillant à une meilleure cohabitation des différents modes de transport.

Poursuivre la mise en place du plan de développement des modes doux Action n°23

L'action

L'objectif est de promouvoir l'utilisation du vélo sur le Grand Lyon, par la location de vélos et l'amélioration du maillage des pistes cyclables. Le Plan de développement des modes doux prévoit également de nouvelles pistes d'actions concernant les déplacements domicile-école. L'opération Pédibus propose l'accompagnement à pied des enfants, regroupés et encadrés de parents volontaires. Par ailleurs, la Mission Espace des Temps engage des actions innovantes avec les acteurs économiques et certaines institutions afin d'accompagner une politique temporelle plus adaptée à l'évolution des pratiques urbaines.

Sa progression

Succès de Vélo'v un an après sa mise en place :

- 50 000 abonnés.
- L'opération permet d'éviter 1 000 déplacements en voiture par jour.
- 1 500 vélos disponibles entre 2005 et 2006, dans 200 stations.
- A partir de juin 2006, 1 000 Vélo'v supplémentaires « nouvelle génération » et 70 nouvelles stations seront disponibles.

A cela, s'ajoute la mise en œuvre de pistes cyclables ainsi que la réorganisation des services techniques communautaires afin de disposer d'une mission dédiée.

- 9 km de pistes construites au cœur de l'agglomération en 2005.
- 18 km de pistes programmés en 2006, dont la piste cyclable qui longe la nouvelle ligne de tramway LEA.

De façon plus générale, le système de location Vélo'v a redonné aux habitants l'envie de faire du vélo. De nouveaux aménagements doivent toutefois accompagner l'opération :

- En parallèle, et majoritairement à la demande des usagers, les points noirs sont résorbés. Ainsi, la Direction de la voirie s'est engagée à améliorer chaque année la continuité des pistes cyclables et à réduire les zones à risques sur 15 secteurs de l'agglomération.
- Le Grand Lyon poursuit l'installation d'arceaux au rythme de 500 par an.

La **Maison du Vélo**, 1 rue Saint-Polycarpe, Lyon 1^{er}, a été inaugurée en septembre 2005. Animée par l'association Pignon sur rue, son objectif est de promouvoir la pratique du vélo (atelier de réparation, centre de documentation, vélo-école et accompagnement méthodologique Pédibus).

Développement des Pédibus (Plans domicile-école) à travers un effort de pédagogie et en lien avec les communes

- 45 écoles disposent de lignes Pédibus (mars 2006).
- Au moins 15 nouveaux Plans domicile-école seront engagés tous les ans d'ici la fin du mandat.
- Les associations APIEU Mille Feuilles, HESPUL et Robins des villes assurent les animations pédagogiques dans les classes.

Les suites envisagées

En 2007, sont programmés comme prévu :

- 1 500 nouveaux vélos en location, sur Lyon et Villeurbanne.
- La construction de la piste cyclable reliant les Terreaux à Perrache.

Améliorer la sécurité des déplacements notamment par la résorption des points noirs de sécurité routière (action n°22)

Alors que le nombre de vélos progresse sensiblement sur Lyon et Villeurbanne, le nombre d'accidents impliquant des vélos stagne.

Les chiffres sur l'accidentologie à vélo sont plus qu'encourageants. Sur 2 126 accidents corporels intervenus en 2005, 90 *seulement* impliquent des vélos alors que, par ailleurs, on constatait à la même période une hausse de 33% du nombre de cyclistes.

Ces bons résultats s'expliquent par la mise en place de **zones 30** sur différents sites de l'agglomération et particulièrement à Lyon, par la réduction chaque année de points noirs de sécurité routière ainsi que par une communication sur le respect du Code de la route ou le partage de l'espace public.

Le Grand Lyon montre l'exemple

Mise en place d'un Plan de Déplacement d'Entreprise - action n°73

Près de quarante structures publiques et privées de l'agglomération se sont dotées d'un PDE. Celui du Grand Lyon a été lancé en octobre 2005. Une première expérience est menée sur le site du 3^e arrondissement où plus de 330 salariés sur les 1 400 concernés bénéficient désormais d'un abonnement à tarif réduit grâce au financement du Grand Lyon et du Sytral. A partir de 2006, le PDE sera généralisé auprès de l'ensemble des agents du Grand Lyon.

Autres mesures : une rationalisation du parc de véhicules de service et la mise à disposition de vélos pour les trajets professionnels...

Toutes les entreprises de plus de 9 salariés sont susceptibles d'adopter un PDE et peuvent solliciter l'aide de trois partenaires : l'Ademe, le Sytral et Kéolis Lyon.

En matière de cadre de vie et de lutte contre l'effet de serre, la problématique de la gestion des déchets est un enjeu majeur pour les années à venir. Améliorer et optimiser la collecte des déchets, tout en réduisant leur production à la source, demeure une problématique quotidienne qui doit mobiliser l'ensemble des habitants et acteurs du territoire.

6 actions se consacrent simultanément à cet objectif. Parmi elles, la collecte sélective et la mise aux normes des usines d'incinération progressent de façon significative.

Optimisation de la collecte sélective

Action n°53

L'action

Le Grand Lyon a été la première grande agglomération de France à développer la collecte sélective sur son territoire en 1996. Depuis 2002, tous les habitants de l'agglomération peuvent pratiquer le tri.

Organisation du tri

Dès l'origine, et pour simplifier le tri aux habitants, le Grand Lyon a choisi le tri en mélange (à l'exception du verre collecté dans des silos spécifiques), dans un seul contenant, remis gratuitement : le bac vert.

- Collecte en porte-à-porte sur les communes à l'habitat dense (33 sur 55).

Fréquence de ramassage : 3 à 6 fois par semaine.

- Collecte via les « points recyclage » composés d'un silo à verre et d'un silo multimatériaux pour les communes à l'habitat moins dense.

Fréquence de ramassage : 1 ou 2 fois par semaine.

Tous ces déchets sont ensuite triés dans l'un des quatre centres de tri de l'agglomération.

En parallèle, le Grand Lyon développe depuis 1986 un réseau de déchetteries permettant aux habitants d'évacuer les déchets qu'ils ne peuvent déposer dans leurs bacs habituels.

Sa progression

- Augmentation des quantités collectées depuis quelques années.

- Amélioration du tri : le taux de refus est passé de 47% en 2004, à 34% en 2005, pour 55 000 tonnes de déchets collectés dans les bacs verts et 20 200 tonnes de verre récupérées dans les silos.

- Le réseau des déchetteries du Grand Lyon se renforce par :

- l'ouverture des déchetteries le dimanche matin depuis juin 2005 ;

- l'acceptation des déchets dangereux des ménages dans les déchetteries ;

- l'ouverture d'une quinzième déchetterie en juin 2006 ;

- la mise en place de « recycleries » dans certaines déchetteries en juin 2006.

Les suites envisagées

- Renforcer la communication en direction des habitants pour améliorer la collecte sélective, via des relais d'information : mairies, écoles et centres de loisirs, etc.

- Optimiser l'accès et l'aménagement des locaux poubelles, en travaillant avec les bailleurs, les sociétés de nettoyage...

- Adapter les règles de dotations de bacs aux réalités du terrain.

- Optimiser la collecte par une démarche qualité, une adaptation éventuelle de la fréquence ou des méthodes de collecte, une formation permanente des agents, un contrôle renforcé, et des actions spécifiques en direction des producteurs de déchets non ménagers.

- Objectif 2007 : ne pas dépasser 20% de refus de tri.

- Objectif 2010 : disposer de 20 déchetteries sur l'agglomération lyonnaise.

Quand déchetterie rime avec recyclerie

Favoriser l'activité d'insertion par la création de recycleries - action n°57

Le Grand Lyon vient de signer une convention autorisant l'Armée du Salut et le foyer Notre-Dame des Sans Abri, représentant plusieurs associations caritatives, à récupérer les objets dans les déchetteries communautaires afin de les recycler ou les réutiliser. Ce système de recyclerie sera expérimenté dans un premier temps dans les déchetteries de Villeurbanne et Lyon 9°.

Surveiller les rejets liés à l'incinération des déchets

Mise aux normes des usines d'incinération action n°54

Le Grand Lyon s'est engagé à répondre dans les délais impartis aux exigences européennes et nationales de mise en conformité des installations d'incinération d'ordures ménagères.

Ces exigences se déclinent en 4 axes :

- Abaisser la teneur en polluants des rejets gazeux et aqueux ;

- Récupérer les cendres sous chaudières et sous économiseurs ;

- Récupérer les eaux polluées en cas de sinistre ;

- Détecter toute radioactivité éventuelle en entrée ou en sortie de site.

Depuis fin 2005, cet engagement est tenu pour les installations (Rillieux-la-Pape et Gerland, Lyon 7°). La réduction des émissions polluantes dépasse les exigences réglementaires par :

- une quasi absence de poussières rejetées,
- une réduction de 450 à 70 mg/m³ de polluants dans les fumées.

Le Grand Lyon poursuit sa recherche d'un développement plus durable en agissant sur le volet économique et ses dimensions sociales. Son pouvoir de donneur d'ordre lui donne l'occasion d'influencer positivement l'action économique et sociale des entreprises prestataires. En disposant de pôles d'excellence (santé et biotechnologie, information et communication, mode et création) ainsi que des pôles de compétitivité dans les domaines de la santé, de la recherche, de la chimie et de l'environnement, des transports, l'agglomération joue sur l'innovation pour conforter ses emplois et en développer de nouveaux.

Intégrer les clauses sociales dans les marchés publics Action n°78

Les collectivités locales représentent près de 11% du PIB français et se positionnent comme le premier investisseur public. Elles disposent ainsi de tous les atouts pour promouvoir l'insertion et l'emploi local, via l'intégration de clauses sociales dans leurs marchés (article 14 du Code des marchés publics). Pour assister les donneurs d'ordre et les entreprises, le Grand Lyon s'appuie sur une ingénierie confiée à l'association Ouest Emploi en lien avec les autres associations des plans locaux pour l'insertion économique de l'agglomération.

L'action

Le Grand Lyon favorise l'insertion professionnelle via ses marchés publics, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. La création d'une mission, rattachée à la fois à la Délégation aux Affaires Economiques et à la Délégation au Développement Urbain, permet de sensibiliser les services internes à cette question, mais aussi les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre.

- Au final, 9% d'entre elles accèdent directement à l'emploi, 57% continuent leurs parcours d'insertion alors que 34% l'abandonnent.

Les suites envisagées

Plus de 50 marchés de travaux de plus 1 M d'euros sont lancés chaque année par les services du Grand Lyon.

Après un temps d'expérimentation qui démontre bien tout l'intérêt d'intégrer les clauses sociales aux marchés publics, il devient possible de généraliser progressivement la démarche auprès des services de la Communauté urbaine.

Par ailleurs, les marchés de travaux s'adressent majoritairement à un public masculin.

De nouvelles pistes doivent être étudiées telles que les marchés de services ouverts à un public mixte.

Soutenir un programme d'aide à la création et reprise d'entreprises action n°5

Le Grand Lyon, en lien avec différents acteurs du territoire, a mis en place la démarche **Lyon Ville de l'Entrepreneuriat**, dispositif d'accompagnement des créateurs fédérant les compétences de nombreuses structures. Simple et efficace, ce dispositif s'adresse à tous, quel que soit le domaine d'activité, les capacités de financement et l'état d'avancement du dossier. Le porteur de projet se dirige vers l'une des 26 portes d'entrée (conseils) du Grand Lyon où un conseiller identifie sa demande et l'oriente vers les structures et interlocuteurs spécialisés. Pour exemple, « la Boutique de l'Initiative » installée à Vénissieux, accueille les demandeurs d'emploi et les Rmistes du Sud-Est Lyonnais désireux d'obtenir des micro-crédits pour créer leur entreprise.

Ce dispositif a permis d'augmenter de **13%** en un an le nombre de créations d'entreprises sur le Grand Lyon.

Pour en savoir plus : www.lyon-business.org, rubrique Création d'entreprise



Les progressions

- En 2005, 15 opérations de promotion de l'emploi et de l'insertion ont été menées. Elles concernaient 3 marchés de travaux, engagés par le Grand Lyon ou par d'autres institutions locales. Opérations concernées : le tramway LEA pour le SYTRAL, l'aménagement de la Duchère via l'OPAC Grand Lyon, le marché d'adduction d'eau et celui des Berges du Rhône pour le Grand Lyon, etc.
- Fin avril 2006 : 179 personnes à faible qualification ont bénéficié d'un contrat de travail.
- 2/3 des personnes sont demandeuses d'emploi de longue durée ou au RMI.

L'engagement des communes pour le développement durable

Depuis plus d'un an, de nombreuses communes du Grand Lyon réfléchissent à la mise en œuvre du développement durable. Certaines organisent leur réflexion en engageant des Agendas 21 locaux, d'autres recensent les initiatives de développement durable, d'autres encore sont en recherche de méthodes...

Tisser des partenariats avec des structures et des acteurs du développement durable

Action n°68

L'action

Cette action vise à favoriser l'échange d'expertise entre collectivités et avec des structures expertes en matière de développement durable, pour bénéficier d'informations, généraliser des pratiques réussies...

Le Grand Lyon souhaite organiser des temps d'échanges, imaginer l'organisation de manifestations communes entre collectivités locales et acteurs du développement durable.



Sa progression

Depuis quelques mois, une réflexion portant sur la création du « Club pour le développement durable acteurs, communes, territoires » est engagée au sein du Comité de suivi Agenda 21. Ce projet a reçu l'accueil favorable des maires réunis en Conférences des maires fin 2005-début 2006 qui ont exprimé leur volonté de s'impliquer dans ce Club.

Définition des objectifs en commun

- Articuler les initiatives communautaires et communales dans un principe de subsidiarité, afin de faire évoluer l'Agenda 21 du Grand Lyon vers un projet de territoire valorisant les actions développées localement.
- Créer un espace d'échange d'expériences, d'approfondissement thématique et de diffusion des bonnes pratiques.
- Faire du Club un centre de ressources et un lieu de sensibilisation au développement durable au service des communes.

Les caractéristiques du Club vues par les maires

• Une souplesse de fonctionnement

Le Club sera composé d'élus, de techniciens territoriaux et d'acteurs locaux représentant des institutions et des associations.

Il se réunira dans le cadre de séances plénières et d'ateliers thématiques.

• Des apports méthodologiques

Le Club apportera des réponses concrètes à leurs demandes sur la base de retours d'expériences ainsi que d'apports méthodologiques, techniques et financiers.

De manière plus générale, le Club devra également être appréhendé comme un lieu ressources, de formation à la culture du développement durable.

• Une articulation des actions dans l'agglomération

Point important retenu par les maires, la mise en réseau des acteurs permettra d'opérer une veille territoriale et d'articuler les actions dans un principe de subsidiarité.

Le Grand Lyon offre un cadre pour l'action qui permet aux communes soit de s'inscrire dans le projet d'Agenda 21 Grand Lyon soit de lancer leur propre démarche, à l'échelle communale voire intercommunale.

• Une diversité de thèmes évoqués

Les principaux sujets abordés dans les conférences ont permis d'identifier des thèmes qui pourront faire l'objet de débats au sein du Club : Haute Qualité Environnementale, gestion des déchets, éducation à l'environnement, préservation des espaces naturels, transports et concertation.

Création officielle du Club des Villes en juin 2006

Les suites envisagées

Le Club pourra bénéficier du soutien :

- de 4D, association dont la vocation est de promouvoir le développement durable à l'échelle nationale et internationale et à laquelle le Grand Lyon adhère, pour un apport d'expertises ;
 - du réseau de veilleurs du Centre ressources prospectives du Grand Lyon, pour approfondir quelques thématiques et recenser des actions locales.
- www.millenaire3.com

Un cadre national pour les Agendas 21 locaux

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable propose un **Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et pour les Agendas 21 locaux**.

Cette définition de finalités primordiales devra orienter les réflexions et les éventuels projets portés par les communes.

Extrait :

« C'est au moment de penser, de mettre en œuvre, ou d'évaluer un tel projet, pour bien garder en mémoire les ambitions poursuivies à travers l'adoption d'un mode de développement durable, que l'on propose ici **de regrouper ces ambitions en un petit nombre de finalités essentielles** :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. »

Ces finalités ont été reconnues et mises en avant, notamment dans un certain nombre de textes et de déclarations fondateurs du développement durable. Chacune d'entre elles est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques classiquement présentés comme les trois « piliers » du développement durable. Elles sont également **interdépendantes et doivent être poursuivies de front**.

Chaque commune peut dès lors examiner un projet de développement durable au regard de sa contribution à l'ensemble de ces finalités :

- Le projet répond-t-il à une ou plusieurs finalités ?
- Le projet va-t-il potentiellement à l'encontre de l'une ou de plusieurs d'entre elles ?

Plus d'informations :

http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=4879



Quelques contacts communautaires utiles

Comité de suivi politique Agenda 21

Il est animé par trois vice-présidents : Michel Reppelin, Gérard Claisse et Béatrice Vessiller.

Ce Comité regroupe les vice-présidents responsables de chacun des pôles : Annie Guillemot, Maurice Charrier, Jacky Darne, Pierre-Alain Muet et Jean-Louis Touraine, ainsi que des vice-présidents impliqués pour leur délégation : Michèle Pédrini, Thérèse Rabatel, Michèle Vullien, Jean-Paul Bret, Gilles Buna, Guy David et Patrick Laurent.

Mission Agenda 21 et autres services communautaires :

- Coordination du projet Agenda 21 : nmabile@grandlyon.org
- Observatoire environnement et développement durable : slecalvez@grandlyon.org
- Education à l'environnement et au développement durable : omartel@grandlyon.org
- Lien avec les communes : fbono@grandlyon.org

Principaux sites Internet

www.maison-environnement.info
www.environnement.gouv.fr
www.4d.org
www.comite21.org
www.projetdeterritoire.com
www.agora21.org

Dès septembre 2006, www.millenaire3.com proposera un espace dédié au développement durable



aimons l'avenir

Contacts :

Cabinet du Président

Geneviève Ancel

Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération

Corinne Tourasse

Mission Agenda 21

Nadia Mabilille

Tél : 04 78 63 46 33 - Courriel : nmabilille@grandlyon.org

GRANDLYON

communauté urbaine

20 rue du Lac - BP 3103 - 69399 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com